

Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire ?

PPRN et PAC Inondation



DEAL

Service « Risques Énergie Déchets (RED) »

Pôle « Risques Naturels (RN) »

Unité « Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) »

Sommaire

- 1) Les bases : Aléa, enjeux, risques
- 2) Les grands principes de prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire
- 3) Risques et aménagement du territoire
- 4) L'outil phare : le PPRN
- 5) PPRN et aménagement du territoire
- 6) Transition PPRN et Porter à Connaissance (PAC)
- 7) PAC : la situation en Guadeloupe ?
- 8) Utilisation PAC / PPRN

Les bases : Aléa, enjeux, risques



- Aléa = phénomène
- Enjeux = bien/personnes exposées
- Risque = quand croisement



16 000 bâtis en Zone rouge des PPRN

Les grands principes de prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire

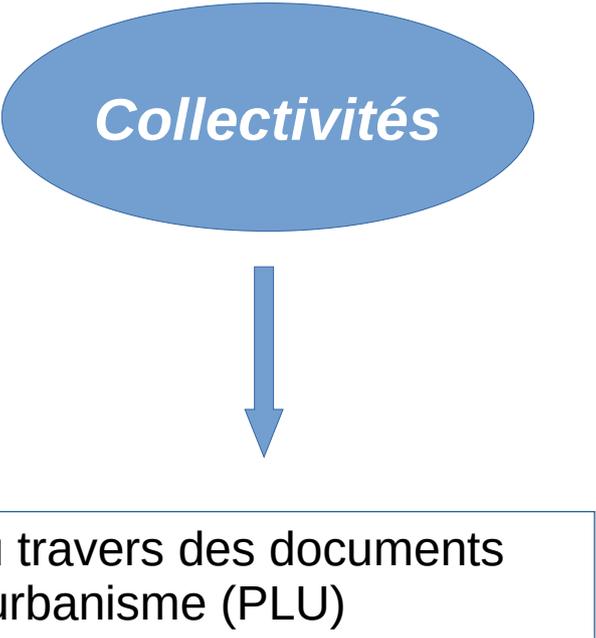
➤ **Grands principes :**

- Ne pas construire dans les zones d'aléa fort (les plus exposés)
- Interdire l'urbanisation dans les zones d'expansion de crue
- Limiter les biens/personnes vulnérables dans les zones à risques
- Orienter le développement dans les zones déjà urbanisées
- Rappelés dans Décret PPRI (juillet 2019) / PGRI (avril 2022)
- Éléments opposables et réglementés (CE)
- Décret Zéro artificialisation nette (ZAN)

Risques et aménagement du territoire

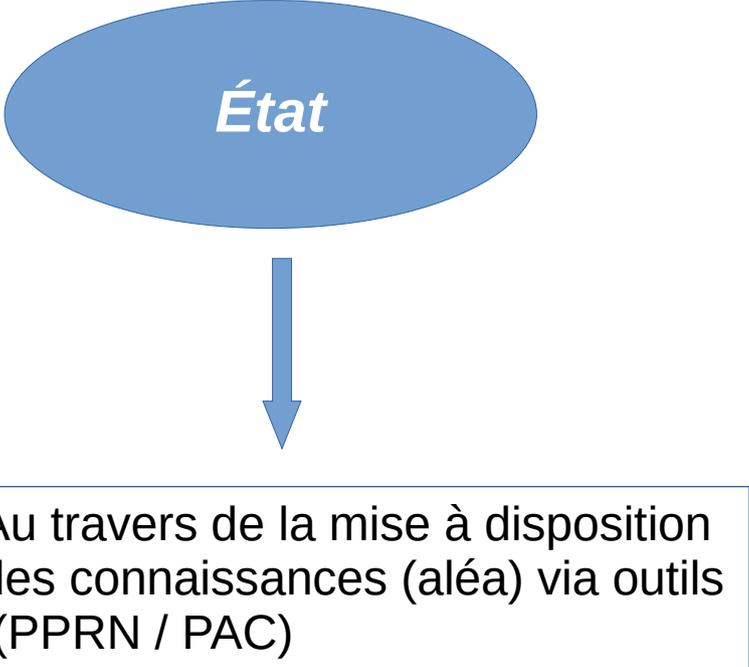
- Nécessité d'une politique **concertée** et **réfléchie** face aux risques naturels
- Responsabilité partagée

Collectivités



Au travers des documents
d'urbanisme (PLU)

État



Au travers de la mise à disposition
des connaissances (aléa) via outils
(PPRN / PAC)

L'outil phare : le PPRN

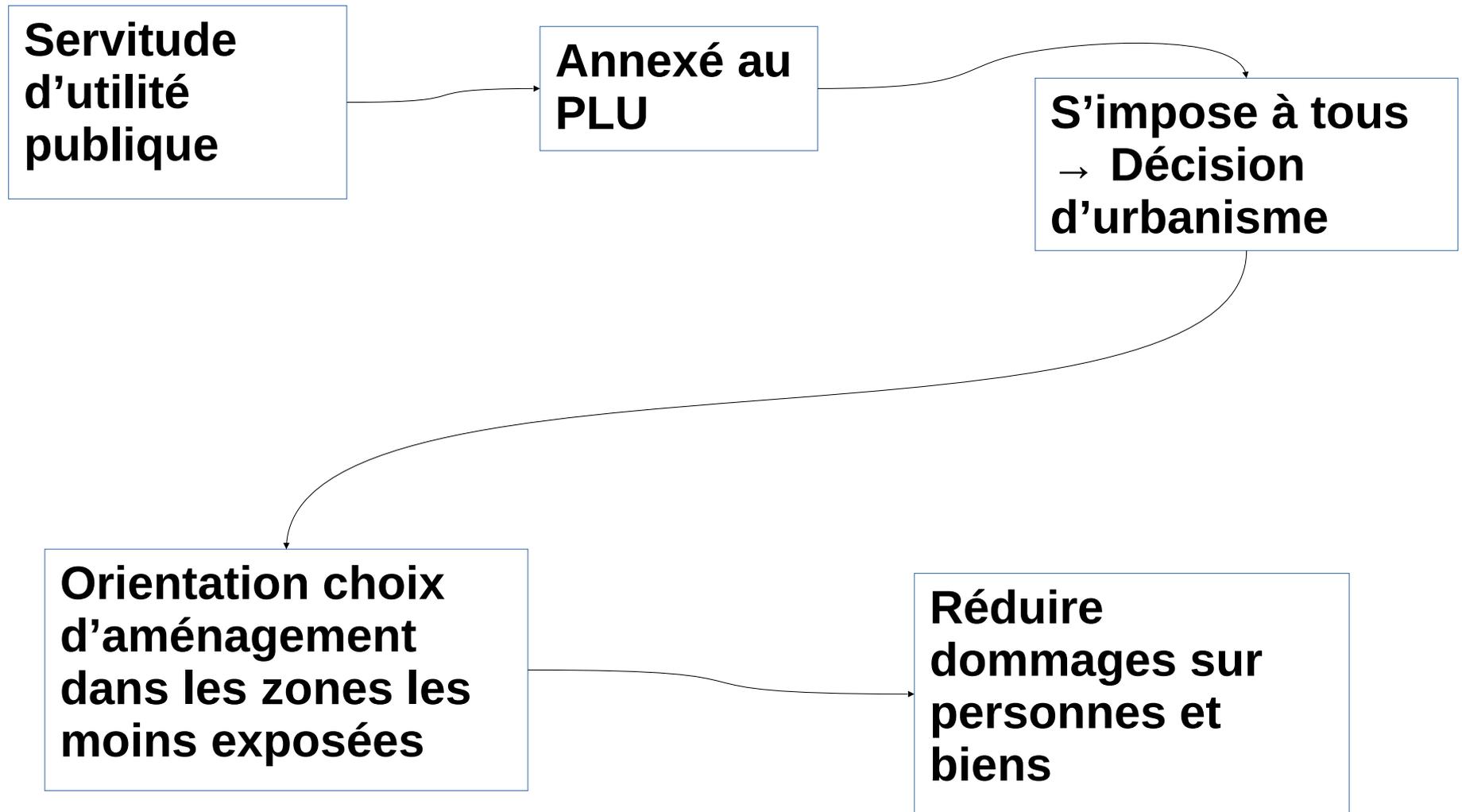
- Outil pour la prise en compte des risques naturels dans l'aménagement du territoire

**Objectifs
du PPRN**



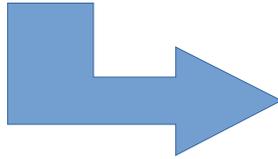
- **Amélioration** connaissance des aléas
- **Délimiter** les zones exposées
- **Définir** les orientations d'aménagements vis-à-vis des risques naturels
 - Prescriptions / Interdictions sur les biens nouveaux
 - Mesures sur les biens existants
 - Mesures de prévention, protection, sauvegarde

PPRN et aménagement du territoire



Transition PPRN et Porter à Connaissance (PAC)

Situation Guadeloupe : 32 PPRN approuvés (2003-2008) – Nécessité de réviser (Aléa / Enjeux / Règlement) + Prise en compte nouvelle réglementation



Révision en cours (2016)

Arrêtés de révision lancés fin 2022 (1ère vague)

3 ans de procédure

Pas de temps différents : acquisition de nouvelles données / approbation de la révision

Ne pas attendre la fin de la révision

Obligation de l'État de transmettre cette nouvelle donnée

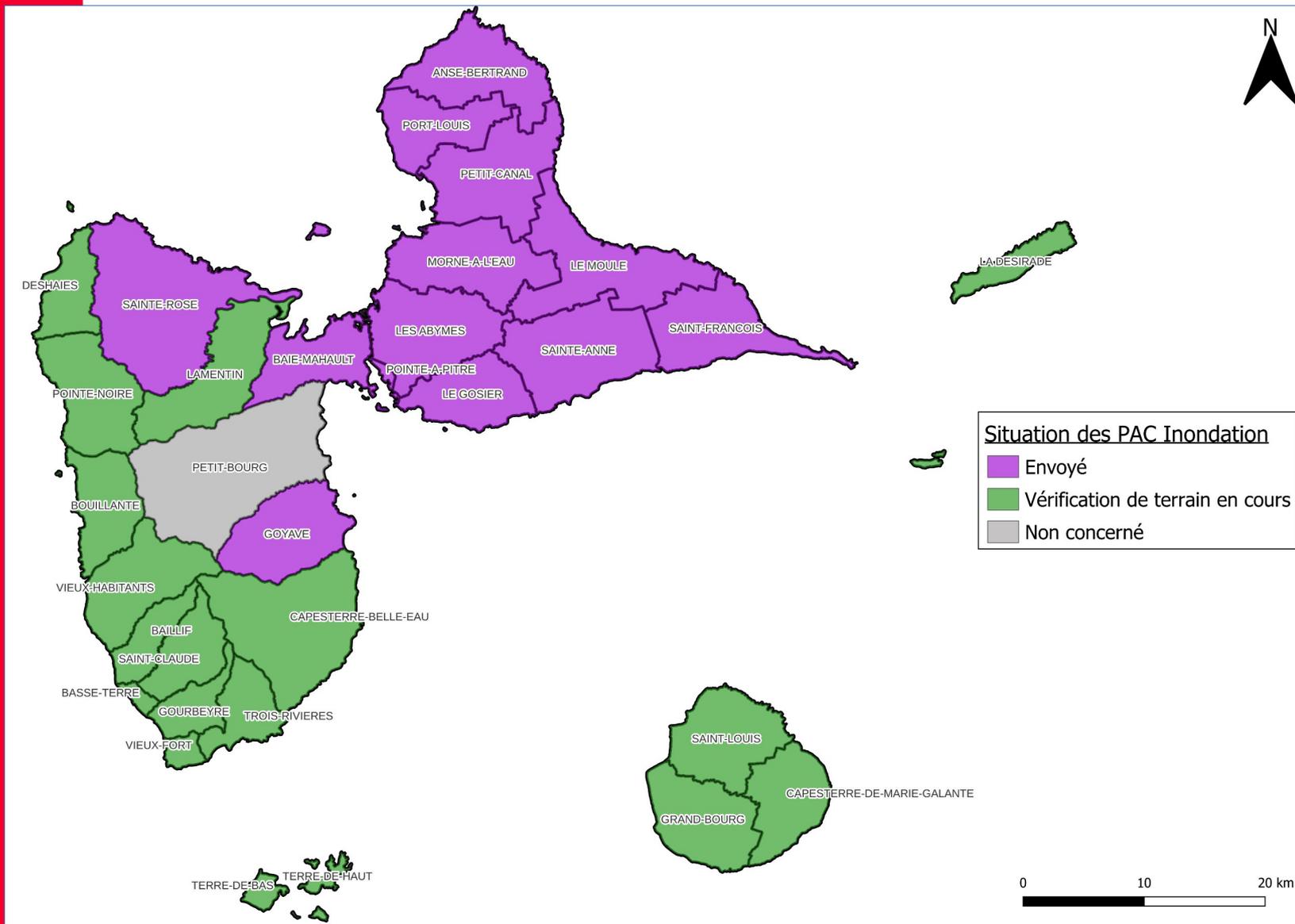
Envoi des PAC Inondation (2021 - 2022)

Pour prise en compte dans les actes d'urbanisme

Doc adm / Base réglem / R111-2

- Opportunité avec ces outils de créer un projet de territoire qui intègre les risques naturels

PAC : la situation en Guadeloupe ?



1er trimestre 2023

→ Envoi de tous les PAC INO

+

Doctrine d'utilisation des PAC (Accomp

Conclusions

- Gestion des RN dans l'aménagement passe par l'élaboration des PPRn et des PAC (période transitoire)
- Outil temporaire (avec doctrine) : permet prise en compte des RN dans l'aménagement de votre territoire
- Connaissance actualisée et utilisable dès maintenant
- Objectif : développer un territoire résilient face aux risques
- Accompagnement à venir pour les PAC

Merci de votre écoute

Contact :

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement (DEAL)

Service Risques, Énergie et Déchets (RED)

Pôle Risques Naturels (RN)

Unité Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRn)

pprn971@developpement-durable.gouv.fr

